



CHALLENGE DE LA BAIE DES VEYS 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

Skipper : (Nom-Prénom).....
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° Tel : Email :
Type du bateau :
Nom du bateau : Nom du bateau pour la régates :
Numéro de voile : N° de licence :
Jauge Osiris Habitable (suivant contrat de jauge Osiris joint)
Groupe brut : Groupe net : Coefficient :

Nombre de personnes embarquées (skipper inclus) :
Equipers (complétez éventuellement au verso) :
Nom/Prénom : N° licence (si journalière, précisez « J »)
1 I
2 I
3 I
4 I

-Le prix d'inscription est de **30 €** par personne embarquée.

Chèque à l'ordre du Challenge de la Baie des Vey.

Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas accompagnée du règlement

- L'organisation d'une telle épreuve annuelle est conditionnée par la présence de fidèles partenaires, aussi afin d'améliorer les retombées « média », il est demandé aux concurrents d'être présents avec leur bateau pavoisé. Merci d'avance pour votre concours.

- Sont admis les croiseurs habitables monocoques équipés pour une navigation > à 6mn d'un abri avec un équipage d'au moins 2 personnes (licenciés FFV).

- Les licences annuelles et journalières FFV devront être enregistrées et délivrées par les clubs affiliés des concurrents.

Aucune licence (même journalière) ne pourra être délivrée sans un certificat médical.

- En fonction des places disponibles, possibilité d'inviter des personnes au repas du samedi soir pour une somme de 20€ par personne.

- En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, s'il peut prendre le départ. Il accepte en outre de se soumettre aux règles de course de l'ISAF, et à toutes les autres règles qui régissent cette manifestation. En conséquence, chaque concurrent est personnellement responsable de tout accident matériel ou corporel pouvant subvenir à son voilier et à lui-même et ne doit prendre le départ ou rester en course compte tenu du vent ou de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'il estime pouvoir le faire.

- J'accepte les prises de vue, les photos du bateau et de son équipage par les photographes et cameramen ainsi que l'exploitation à titre gratuit.

Nombre de personnes embarquées : X 30€ =

Nombre de personnes invitées : X 20€ =

Total à payer à l'ordre du « Challenge de la Baie des Vey » :

Date et signature :

A renvoyer à : Yacht Club de Saint-Vaast, 6 quai du Commandant Paris, 50550 Saint-Vaast la Hougue avant le 24 avril 2020. Mail : yachtclub.saintvaast@gmail.com